

communiqué de presse

28 septembre 2011

Dépassements d'honoraires et secteur optionnel : l'UNOCAM souhaite un dialogue sincère et constructif

Les organismes complémentaires d'assurance maladie ont rappelé, dans un communiqué de presse en date du 15 septembre 2011, que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager la création du secteur optionnel à l'échéance du 30 septembre 2011.

Les prises de position récentes des pouvoirs publics, comme des syndicats signataires de la convention médicale, indiquent clairement que l'objectif de la création éventuelle du secteur optionnel est la maîtrise et la régulation des dépassements d'honoraires du secteur 2.

Le Conseil de l'UNOCAM, réuni le 28 septembre 2011, souhaite donc qu'une réunion avec l'UNCAM soit organisée dès début octobre.

Cette réunion entre financeurs doit permettre à l'UNOCAM, dans le respect de ses principes et de ses engagements, de discuter concrètement avec l'UNCAM de la maîtrise des dépassements d'honoraires, des objectifs poursuivis, des moyens à mettre en œuvre et des critères d'évaluation.

Par ailleurs, l'UNOCAM attend des pouvoirs publics qu'ils clarifient le rôle reconnu aux organismes complémentaires d'assurance maladie dans la régulation du système de santé, notamment en leur donnant la capacité de nouer des relations conventionnelles avec les offreurs de soins ainsi que les moyens nécessaires pour participer efficacement à la gestion du risque santé.

Personne à contacter : Eric BADONNEL, Secrétaire Général Administratif

UNOCAM / 120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS – TEL : 01.42.84.95.00 / FAX : 01.45.48.91.01